

GE_GERICHTE P/24879/2017 vom 16. März 2018

GE Cour de justice, 2018-03-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_P_24879_2017

FR: GE_GERICHTE P/24879/2017 du 16 mars 2018

IT: GE_GERICHTE P/24879/2017 del 16 marzo 2018

Regeste

DÉLAI DE RECOURS | CPP.396; CPP.91

Erwägungen

E. 29

janvier 2018 lui a été valablement notifiée le 6 février 2018, soit à l'échéance du délai de garde de sept jours à compter de l'avis de retrait; - le délai pour former opposition échéait donc le 16 février 2018; - formé le 20 février 2018, le recours est tardif; - le recours doit ainsi être déclaré irrecevable et les frais, arrêtés à CHF 200.-, mis à la charge du recourant (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP ; E 4 10.03). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.